



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

espace rural

Question écrite n° 113470

## Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de création au sein de l'Union européenne, sur proposition de la France, d'un observatoire de la ruralité afin de mieux valoriser et mieux utiliser à terme les fonds communautaires dédiés au développement rural. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître l'état d'avancement de ce projet et les principales orientations pouvant être retenues en tenant compte que la période 2007-2013 le budget européen a fixé 88 milliards d'euros les dépenses pour le développement rural.

## Texte de la réponse

Le rapport de mission sur la ruralité dans l'Union européenne demandé par la France, dresse le panorama des politiques de cinq États membres : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande et Royaume-Uni, en matière de ruralité, tant au regard de l'utilisation des fonds communautaires dédiés au développement rural que des dispositions nationales spécifiques. Le rapport conclut sur des propositions en faveur d'une coopération accrue entre États membres sur la ruralité. Dans cette perspective, la mise en place d'un observatoire européen de la ruralité sera effectivement proposée à nos partenaires en liaison avec l'établissement des réseaux ruraux de développement rural. Les États membres sur lesquels ont porté les missions ont été destinataires de ce rapport et des échanges bilatéraux ont eu lieu sur les suites à donner à ces propositions. Le réseau rural français a une vocation technique. Il réunira l'ensemble des acteurs du développement rural concernés par les mesures du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Trois finalités seront poursuivies par le réseau : le décloisonnement entre les acteurs et organismes du monde rural, le développement de projets intégrés et l'amélioration de la qualité des projets de développement rural. La date limite pour la mise en place des réseaux nationaux est fixée à la fin 2008. Pour autant, les réflexions au niveau national comme au niveau régional sont déjà en cours et permettront de finaliser les missions et le fonctionnement du réseau rural français au second semestre 2007. Des discussions auront lieu également, au cours du premier semestre 2007, avec la Commission européenne pour mettre au point l'articulation entre le réseau rural européen et le réseau national.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113470

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13101

**Réponse publiée le** : 20 février 2007, page 1772